



Monsieur  
Cherryl Clivaz  
Ch. du Narzon 20  
1893 Muraz

## **Copie**

### **Votre question écrite datée du 8 octobre 2025, intitulée : Mobichablais - ligne 102**

Traité par : Service administratif - Administration générale

N/réf. : Tuo/mol

Monsieur le Conseiller général,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite mentionnée en titre.

Celle-ci est particulièrement technique, mais nous avons évidemment pris contact avec TPC SA pour en discuter les contours. Avant de répondre clairement aux deux questions qui vous adressez à la fin de votre question écrite, nous devons néanmoins reprendre certaines de vos affirmations, qui sont parfois inexactes voire erronées.

Ainsi, nous devons commencer par préciser que depuis l'horaire 2025, seules les lignes effectuant des boucles sont concernées par le maintien du service à la demande. Or, ce n'est pas le cas de la ligne 102, qui est produite en continue jusqu'à la fin du service.

En d'autres termes, La ligne 102 circule normalement sans activation particulière. À partir de 20h45, la cadence est simplement réduite à un départ par heure, ce qui correspond aux trois dernières courses de la soirée. Il n'y a donc pas d'interruption du service, mais une adaptation prévue de la fréquence selon l'horaire officiel.

En conséquence, l'organisation d'un service supplémentaire à 22h30 ne répond pas à une absence de desserte, mais relèverait d'une décision d'augmenter l'offre au-delà de ce qui est actuellement prévu.

Nous précisons dans ce contexte que selon les comptages réalisés en 2025, les dernières courses de la journée sur la ligne 102 transportent en moyenne entre 8 et 11 passagers. Ce niveau de fréquentation correspond donc à l'ordre de grandeur évoqué dans votre remarque, à savoir environ 8 voyageurs par course pour être en adéquation avec le coût moyen de transport d'un passager tel qu'indiqué dans le rapport 2024.

En outre, votre affirmation selon laquelle « *Un point qui mérite aussi une explication des TPC est de savoir vu qu'il n'est pas besoin de demander les bus aux gares d'Aigle, Monthey CFF, Ollon et Bex dès 20h45 comme cela est géré vu le nombre de lignes passant par ces arrêts car pour chacune des destinations un bus se doit d'être présent* » n'est pas entièrement claire, tant pour le Conseil municipal que pour TPC SA.

C'est pourquoi, il peut paraître utile de rappeler le principe en vigueur :

- Seules les lignes fonctionnant en boucle sont concernées par le système d'activation « à la demande » dès 20h45.
- Dans ces cas, si aucune demande n'est enregistrée sur le parcours, le bus reste en attente à la gare afin que les voyageurs arrivant par train puissent tout de même disposer de la course sans avoir à la solliciter.
- Pour ce qui est de la ligne 102, comme déjà indiqué, elle circule normalement depuis les gares d'Aigle et de Monthey, indépendamment de toute activation.

Ainsi, il n'est pas nécessaire de demander un bus aux gares d'Aigle et de Monthey CFF après 20h45 : les services sont assurés selon l'horaire prévu, avec une cadence réduite à l'heure pour les dernières courses, mais sans interruption de la desserte.

Cela étant précisé, nous pouvons répondre à vos questions de la manière suivante :

**Quel serait le coût supplémentaire pour assurer une cadence à la demie heure pour la ligne 102 à partir de 20h45 entre les gares de Monthey (CFF) et Aigle?**

Les coûts exacts d'une telle extension de l'offre ne peuvent être établis qu'une fois la planification complète du réseau réalisée, car ils dépendent de plusieurs paramètres (nombre de véhicules nécessaires, organisation des services, charges de personnel, etc.).

À titre indicatif, un ordre de grandeur se situe aux alentours de **CHF 200'000.– par an** pour assurer une cadence à la demi-heure sur la ligne 102 à partir de 20h45 entre les gares CFF de Monthey et d'Aigle.

**Etant donné qu'un service doit être assuré quel est le tournus des bus et des chauffeurs dès 20h45 pour les lignes au départ des gares d'Aigle, de Monthey (CFF), de Bex et d'Ollon?**

Comme expliqué plus haut, le service est assuré avec les bus et chauffeurs en attente aux gares pour répondre aux besoins effectifs des passagers.

Nous précisons pour conclure que si, à l'instar des explications déjà données lors de la séance du 16 juin dernier, nos réponses devaient vous paraître peu satisfaisantes ou si elles devaient susciter d'autres questions techniques, TPC SA est tout à fait disposé à vous accueillir dans ses locaux, par l'intermédiaire de M. Christophe Genoud, afin d'en discuter directement avec vous, de manière peut-être encore plus efficace.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Olivier Turin

Laurent Monnet

Président

Secrétaire municipal



Copie : Thomas Birbaum, Président du Conseil général